

Chine

GUIDE DE COMPARAISON DES ÉTUDES
avec le système éducatif du Québec

LES GUIDES DU MINISTÈRE
DES RELATIONS AVEC
LES CITOYENS ET
DE L'IMMIGRATION i

LE SYSTÈME SCOLAIRE
DU QUÉBEC EN QUELQUES
LIGNES iii

Le cheminement scolaire vi

LE SYSTÈME ÉDUCATIF
DE LA CHINE

Les principales caractéristiques 1

Le cheminement scolaire 9

COMPARAISON DES
ÉTUDES EN CHINE
ET AU QUÉBEC

Comparaison générale 10

Résumé du système
d'éducation primaire
et secondaire et
correspondance avec
les repères scolaires québécois 11

Résumé du système
d'éducation postsecondaire
et correspondance avec
les repères scolaires québécois 12

Bibliographie 13

Mis à jour en mars 2003

Dernière modification : juillet 2003

**Relations
avec les citoyens
et Immigration**

Québec 

Les Guides du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

Vous cherchez à avoir une idée de la comparaison qui est faite au Québec entre le système éducatif d'un pays et le système éducatif québécois? Les Guides de comparaison des études du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec (MRCI) peuvent vous aider.

Créé en 1971, le service du MRCI, responsable de délivrer l'*Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec*, est le plus ancien service du genre au Canada. Il dispose d'une importante documentation sur quelque 200 systèmes scolaires dans le monde, mise à profit pour la réalisation des *Guides de comparaison des études*.

Des guides pour vous éclairer

Les *Guides de comparaison des études* décrivent les systèmes éducatifs en vigueur selon l'information obtenue au moment de la rédaction. Cependant, façonnés par des sociétés en mutation, les systèmes d'éducation sont perpétuellement l'objet de réformes. L'application de ces réformes se faisant parfois très graduellement. Par conséquent, les présents guides réfèrent à des réalités qui peuvent s'étaler sur une vingtaine d'années antérieures à la rédaction des guides. Par ailleurs, le MRCI compte procéder régulièrement à la révision des guides, à la lumière de faits nouveaux.

La première section du guide décrit brièvement le système éducatif québécois et présente les principaux certificats et diplômes québécois. Ceux-ci constituent des repères scolaires et sont présentés pour faciliter la compréhension de la comparaison faite par le MRCI. Dans sa seconde section, le guide présente une description et une version schématique du système éducatif de l'État étudié. Viennent ensuite des tableaux montrant les résultats de la comparaison entre

les principaux diplômés du système scolaire étudié et les repères scolaires québécois.

Une méthode ouverte sur le monde

Les comparaisons présentées dans les guides résultent du travail des analystes du MRCI qui font l'évaluation de documents scolaires sanctionnant la réussite d'études dans divers systèmes éducatifs, à différentes époques. Pour ce faire, le MRCI s'appuie sur un cadre commun d'évaluation qu'il a élaboré conjointement avec les services d'évaluation des diplômes étrangers de la Colombie-Britannique et de l'Alberta et le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux. Il s'agit des *Principes généraux pour un code de bonne pratique en matière d'évaluation des diplômes étrangers* qui découlent de la *Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne* (UNESCO / Conseil de l'Europe) de 1997 et dont le Canada est signataire. Ces principes visent une évaluation objective et équitable qui résulte de l'application d'une procédure rigoureuse et cohérente et du respect d'exigences uniformes pour tous.

L'évaluation comporte les étapes suivantes :

- la vérification de l'authenticité des documents scolaires soumis;
- la confirmation de la reconnaissance de l'établissement et du programme d'études par une autorité compétente responsable du système scolaire dans le cadre duquel les études ont été effectuées;

- la détermination de la nature du programme d'études et de sa situation dans le système éducatif du pays dans lequel les études ont été faites;
- la consultation des documents officiels produits par les autorités compétentes, responsables du système scolaire dans le cadre duquel les études ont été faites;
- la prise en compte d'avis produits par des services nationaux ou des associations internationales travaillant à l'évaluation de diplômes;
- l'établissement d'une comparaison avec les repères scolaires québécois.

À cette fin, le MRCI dispose de nombreuses sources d'information :

- un centre de documentation enrichi depuis plus de trente ans;
- les réseaux internationaux du domaine de l'éducation;
- la banque de données du MRCI sur les décisions antérieures touchant des demandes d'*Évaluations comparatives*;
- la documentation fournie par les autorités compétentes sur les systèmes éducatifs, les diplômes, les programmes d'études et le contenu des cours.

Mise en garde

Les *Guides de comparaison des études* fournissent des renseignements utiles pour faire une comparaison d'ordre général entre un système éducatif d'un autre État et celui du Québec.

Les comparaisons exprimées dans les guides portent sur le niveau des études en fonction de la structure des systèmes éducatifs comparés. Elles ne portent pas sur les contenus détaillés des programmes d'études ni sur les méthodes pédagogiques utilisées de part et d'autre. Il en est d'ailleurs de même lorsque ces comparaisons apparaissent dans l'*Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec*.

Par conséquent, elles ne lient aucunement, par exemple:

- les ordres professionnels ou autres organismes de réglementation d'un métier ou d'une profession du Québec quand il s'agit pour ces organismes d'examiner la candidature d'une personne;
- les établissements d'enseignement supérieur québécois quand il est question de l'admission d'un étudiant;
- les employeurs, en ce qui a trait aux conditions d'embauche ou de rémunération d'une personne.

Où s'adresser

Pour obtenir d'autres Guides de comparaison d'études, vous pouvez consulter le site Internet du MRCI : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

Ce document présente une description sommaire du système scolaire québécois et des principaux diplômes auxquels se réfère le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) pour établir la correspondance entre la formation reçue à l'étranger ou dans une autre province canadienne et celle reçue au Québec.

Au Québec, la fréquentation scolaire est obligatoire de 6 à 16 ans. L'éducation préscolaire, facultative, est offerte aux enfants de 4 et 5 ans dans les maternelles.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Après 6 années d'études primaires, l'élève entreprend des études secondaires de 5 ans s'il poursuit une orientation générale, ou d'une durée variable s'il poursuit un programme de formation professionnelle.

Le diplôme d'études professionnelles (DEP) sanctionne des programmes d'études d'une durée moyenne de 1350 heures (un an et demi). La formation menant au DEP commence après la 3^e, la 4^e ou la 5^e année du secondaire, selon les exigences liées aux différents programmes d'études.

L'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) est délivrée au terme d'une formation qui dure 6 ou 12 mois. Environ une cinquantaine de programmes offerts aux titulaires d'un DEP dans certains secteurs de formation mène à ce diplôme.

L'attestation de formation professionnelle (AFP) est délivrée au terme d'études d'une durée maximale de 900 heures. Entreprises après la 2^e année du secondaire par un élève d'au moins 15 ans, ces études, dont la formation pratique se déroule en entreprise, préparent à l'exercice d'un métier semi-spécialisé.

Le diplôme d'études secondaires (DES) sanctionne la réussite des études générales d'une durée de 5 ans. Il donne accès aux études supérieures.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Au Québec, l'enseignement supérieur comprend l'enseignement collégial et l'enseignement universitaire.

L'enseignement collégial

Le collège constitue le premier échelon des études supérieures. Offert principalement dans le réseau public par les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps), l'enseignement collégial peut aussi être offert par d'autres établissements tels que les collèges privés.

Les établissements offrent des programmes d'études préuniversitaires d'une durée de 2 ans et des programmes d'études techniques d'une durée de 3 ans. Les premiers mènent aux études universitaires alors que les seconds préparent au marché du travail, même s'ils peuvent aussi, à certaines conditions, donner accès à l'université.

Le diplôme d'études collégiales (DEC) sanctionne la formation acquise dans le cadre des programmes d'études préuniversitaires et des programmes techniques. Il est également possible d'obtenir une attestation d'études collégiales (AEC) au terme d'une formation technique de durée variable (330 à 1350 heures) menant au marché du travail.

L'enseignement universitaire

L'enseignement universitaire comprend trois cycles d'études.

Le 1^{er} cycle universitaire conduit généralement à l'obtention d'un diplôme de baccalauréat. Il représente une formation d'au moins 90 crédits¹, habituellement d'une durée de 3 ans à temps plein. Certains programmes, notamment ceux en formation des maîtres, en génie et en médecine, comportent davantage de crédits et durent 4 ou 5 ans. Les études de baccalauréat mènent soit au marché du travail ou à la poursuite des études de 2^e et 3^e cycles.

Il existe différents types de baccalauréat : le baccalauréat spécialisé, le baccalauréat avec majeure et mineure et le baccalauréat général. Au baccalauréat spécialisé, tous les cours portent sur une seule discipline ou un

¹ Un crédit (ou unité) correspond à 45 heures de cours ou de travaux pratiques.

seul champ d'études, ou sur des disciplines ou des champs d'études connexes. Il comporte 90 crédits ou plus selon le programme.

Le baccalauréat avec majeure et mineure résulte de l'association de deux disciplines. Il est constitué :

- d'une composante principale, la majeure, soit un programme de 60 crédits, d'une durée normale de 2 ans à temps plein, dont la plupart des cours portent sur une seule discipline ou un seul champ d'études;
- d'une composante complémentaire, la mineure, soit un programme de 30 crédits, d'une durée normale de 1 an à temps plein, dont la plupart des cours portent sur une seule discipline ou un seul champ d'études.

Par ailleurs, un étudiant peut s'inscrire à l'université pour obtenir soit un diplôme, soit un certificat. Le diplôme atteste la réussite à un programme qui comporte généralement 60 crédits alors que le certificat atteste la réussite à un programme qui comporte généralement 30 crédits.

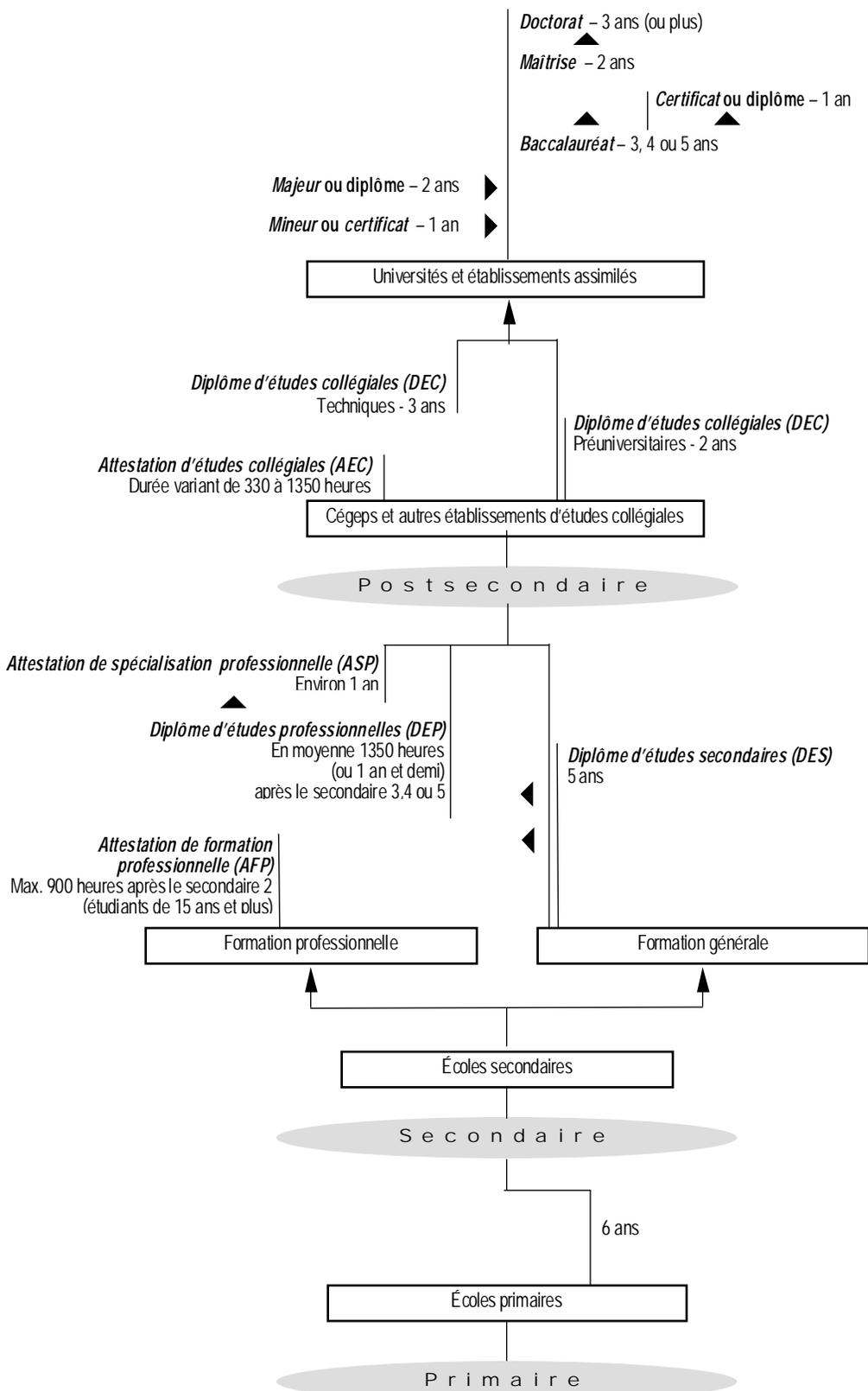
Le baccalauréat général résulte du cumul de trois certificats de 30 crédits chacun.

Les programmes de 2^e cycle universitaire sont de deux types. Un diplôme de maîtrise est délivré à la suite d'un programme de maîtrise professionnelle dite maîtrise sans mémoire ou d'un programme de maîtrise de recherche dite maîtrise avec mémoire. Ces programmes correspondent à une spécialisation dans un champ d'études ou à une initiation à la recherche dans une ou plusieurs disciplines. Le programme de maîtrise comporte généralement 45 crédits et s'échelonne habituellement sur 2 ans.

Le second type d'études de 2^e cycle conduit à un diplôme ou à un certificat. Le programme d'études comporte alors généralement 30 crédits et dure normalement 1 an à temps plein.

Le 3^e cycle universitaire initie à la recherche scientifique et prépare à une carrière de chercheur. Les étudiants peuvent y acquérir un doctorat (Ph. D) après un programme qui comporte au moins 90 crédits et dont la durée minimale est de 3 ans à temps plein. L'obtention de ce grade nécessite notamment la rédaction et la soutenance d'une thèse.

*Ce document a été réalisé
avec la collaboration du
ministère de l'Éducation
du Québec
(www.meq.gouv.qc.ca)*



Convention : les caractères italiques indiquent qu'il s'agit de l'appellation officielle des diplômes ou des études dans le pays étudié ou de la traduction retenue pour la désigner (souvent une traduction littérale). Il convient de ne pas confondre les termes employés avec le sens qu'ils peuvent revêtir au Québec.

LE CONTEXTE HISTORIQUE

À la suite de la mort de Mao Tse-Tung, en 1976, année où a aussi pris fin la Révolution culturelle (1966-1976), les autorités chinoises ont décidé de rétablir le système éducatif en vigueur avant 1966. Cette structure est toujours en place à la fin du deuxième millénaire. Depuis 1977, donc, les examens nationaux d'admission à l'université sont restaurés, de même que les programmes de baccalauréat et les cycles supérieurs d'études universitaires.

D'autre part, la Chine a largement favorisé le développement de l'éducation des adultes.

LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT

L'enseignement scolaire est donné en chinois, partout en Chine.

L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

Dans certaines régions, les enfants chinois âgés de 3 à 6 ans peuvent fréquenter la maternelle. L'éducation préscolaire est facultative, et les établissements sont dirigés par des organisations du domaine de l'éducation, des entreprises, les autorités dirigeantes locales, des comités de quartier dans les circonscriptions urbaines, les communautés rurales ou des centres privés.

LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Les Chinois entrent à l'école à 6 ans. Depuis 1986, la Chine a graduellement adopté une scolarité obligatoire de neuf années, incluant les 6 ans du primaire et les 3 années du premier cycle des études secondaires. Les régions et les municipalités développées devaient avoir implanté la mesure avant 1990. Les régions moins développées jouissaient d'un délai jusqu'en 1995. Au moment de mettre sous presse, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec n'a pas obtenu de confirmation quant à l'implantation réelle de la mesure partout au pays.

L'ANNÉE SCOLAIRE

À l'école primaire, l'année scolaire s'étend sur 38 semaines. Au premier cycle du secondaire, elle se prolonge à 39. Au deuxième cycle, elle atteint 40 semaines, comme à l'université. L'année scolaire comporte deux périodes d'égales durées, de septembre à janvier et de février à juillet.

Auparavant, la semaine scolaire comptait 5 1/2 jours d'études. Depuis 1995-1996, elle a été réduite à 5 jours.

LES ÉTUDES PRIMAIRES

L'enfant chinois fréquente l'école primaire de l'âge de 6 ans à 12 ans. Selon la situation géographique, l'enseignement primaire est offert dans trois types d'écoles primaires :

1. L'école la plus commune donne un enseignement à temps plein suivant les orientations établies par la *Commission de l'éducation de l'État*.
2. Dans les milieux ruraux, les écoles n'enseignent que quatre matières : le chinois, l'idéologie et la morale, les connaissances générales et les mathématiques.
3. Dans les régions à faible densité de population, l'école peut adopter différents modes de fonctionnement à temps partiel. L'accent est toujours mis sur le chinois et les mathématiques.

LES ÉTUDES SECONDAIRES

Les trois années du 1^{er} cycle des études secondaires sont incluses dans la scolarité obligatoire. Elles se déroulent dans les *écoles moyennes inférieures*. Comme pour tous les autres programmes d'études, elles mènent au *certificat* ou *diplôme de fin d'études*, délivré par l'école.

À tous les ordres d'enseignement, en effet, secondaire ou postsecondaire, la réussite d'un programme d'études est invariablement sanctionnée par un *certificat* ou *diplôme de fin d'études*¹.

À la fin du 1^{er} cycle, l'étudiant a le choix de s'orienter vers une formation professionnelle ou d'entamer le 2^e cycle des études secondaires générales.

1 La mention du domaine se trouve dans le texte, mais pas dans le libellé du diplôme.

La formation générale

Le 2^e cycle, également de trois ans, se déroule dans les *écoles moyennes supérieures*. Pour y accéder, l'étudiant doit être titulaire du *certificat* ou *diplôme de fin d'études du 1^{er} cycle*.

Les étudiants de 2^e cycle sont tenus de passer des examens communs à l'ensemble des *écoles moyennes supérieures*, sur un nombre déterminé de sujets, notamment 9 sujets. L'obtention du *certificat* ou *diplôme de fin d'études* est conditionnelle à la réussite du programme d'études et de ces examens.

Les étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études dans un collège ou une université après leurs études secondaires subissent l'*examen national d'admission aux établissements postsecondaires*. Cet examen, administré sous la responsabilité des *comités provinciaux* ou *municipaux de l'éducation*, date de 1977. Chaque année, des milliers de diplômés de l'*école moyenne supérieure* s'y présentent, mais seul le tiers des candidats est admis au collège ou à l'université. L'examen, uniforme à la grandeur de la Chine, a lieu en juillet. Pour être candidat, l'étudiant doit :

- avoir réussi les examens communs à l'ensemble des *écoles moyennes supérieures* ;
- avoir réussi le cours d'éducation physique de l'école moyenne supérieure ;
- être en bonne santé et
- être célibataire et avoir moins de 25 ans.

La formation professionnelle

À 15 ans, sa scolarité obligatoire terminée, l'étudiant chinois peut entreprendre une formation professionnelle de 3 ou 4 ans. Pour accéder aux différentes écoles, il doit être titulaire du *certificat* ou *diplôme de fin d'études* du 1^{er} cycle. Deux types d'établissements offrent cette formation :

- les *écoles secondaires professionnelles* ;
- les *écoles secondaires spécialisées*, comprenant les *écoles secondaires techniques* et les *écoles normales* pour la formation des enseignants du préscolaire et du primaire.

Ces formations sont terminales, n'ouvrant pas l'accès aux études postsecondaires.

LES ÉTUDES POSTSECONDAIRES

Les études postsecondaires en Chine se divisent en deux voies : la formation classique à temps plein, universitaire ou non, et l'éducation des adultes, souvent à temps partiel.

L'enseignement classique est offert dans deux catégories d'établissements : ceux qui sont habilités à conférer des grades universitaires et ceux qui ne le sont pas. En général, l'ensemble de ces établissements sont sous la juridiction du ministère de l'Éducation.

L'éducation des adultes, en contrepartie, est généralement donnée dans des écoles sous la juridiction des *comités provinciaux* ou *municipaux de l'éducation*. La durée des programmes varie de quelques mois à 5 ans d'études à temps plein ou partiel. Les établissements habilités à délivrer des grades universitaires peuvent aussi offrir des programmes d'éducation des adultes, sous forme, par exemple, de cours du soir ou de cours par correspondance.

Les études postsecondaires non universitaires

L'accès aux études postsecondaires non universitaires est conditionnel à l'obtention du *certificat* ou *diplôme de fin d'études* du 2^e cycle du secondaire et à la réussite d'un examen d'admission. Pour les études non universitaires, les candidats doivent avoir subi avec succès soit l'*examen national d'admission aux établissements postsecondaires*², soit l'*examen national d'admission à l'éducation des adultes*. Ce dernier existe depuis 1986, avec l'approbation du ministère de l'Éducation, afin de vérifier les aptitudes des candidats aux programmes.

Les programmes durent habituellement de 2 à 3 ans et mènent à un *certificat* ou *diplôme de fin d'études*. Des programmes plus courts, de 3 mois à 1 an, sont couronnés d'un *certificat de scolarité*.

Les études courantes à temps plein sont poursuivies dans :

- des *écoles spécialisées* (l'expression est parfois traduite par les termes «*collèges*», «*collèges spécialisés*» ou «*instituts*»; au nombre des traductions anglaises courantes figure l'expression «*junior college*»);
- des universités et des collèges;
- des *universités professionnelles*.

2 Voir à ce sujet la section intitulée «*La formation générale*» sous la rubrique «*Les études secondaires*».

La clientèle adulte suit les cours :

- à la téléuniversité (cours par radio ou télédiffusion) ;
- dans les *collèges pour les travailleurs* ou *les employés* ;
- dans les *collèges pour les paysans* ;
- dans les *instituts d'administration* ;
- dans les *universités «à temps partiel»* ;
- dans les universités, par cours du soir ou enseignement à distance.

Certaines dispositions permettent également à des personnes formées hors du système éducatif formel, par exemple des autodidactes, de passer des examens afin d'obtenir un diplôme d'études postsecondaires. Les *comités provinciaux* et *municipaux de l'éducation* sont responsables de ces examens.

Les études universitaires

L'accès aux études universitaires est conditionnel à l'obtention du *certificat* ou *diplôme de fin d'études* du 2^e cycle du secondaire et à la réussite de l'*examen national d'admission aux établissements postsecondaires*³.

Le premier cycle universitaire

La durée du premier cycle est généralement de 4 ans, mais peut atteindre 5 ou 6 ans dans certains programmes tels que le génie, la médecine et la médecine dentaire. Offerts dans les universités et les collèges, les programmes mènent au grade de *baccalauréat*. Le diplômé peut soit intégrer le marché du travail ou poursuivre des études au grade supérieur.

Les cycles universitaires supérieurs

L'enseignement universitaire des cycles supérieurs n'est offert que dans les universités et les instituts de recherche scientifique reconnus habilités par le ministère de l'Éducation à conférer les grades supérieurs. Les programmes de *maîtrise* existent depuis 1978, et ceux du *doctorat*, depuis 1982.

3 Voir à ce sujet la section intitulée « La formation générale » sous la rubrique « Les études secondaires ».

Le candidat à l'admission aux programmes de maîtrise doit :

- être titulaire du grade de *baccalauréat* ou d'un diplôme équivalent ;
- réussir l'*examen national d'admission aux cycles universitaires supérieurs (grade de la maîtrise)* préparé par le ministère de l'Éducation et
- réussir l'examen d'admission propre à l'établissement choisi.

La durée des programmes de *maîtrise* varie entre 2 et 3 ans (certains durent 2 1/2 ans). Les programmes comprennent entre 1 et 1 1/2 année de cours et un projet de recherche ou la rédaction d'un mémoire sur une période de 1 à 2 ans. Ils comportent des cours obligatoires de théorie marxiste, de langue étrangère et dans le domaine de spécialisation. La présentation orale du mémoire est requise.

L'admission aux programmes de *doctorat* est habituellement réservée aux titulaires de la *maîtrise*, mais certains candidats y accèdent sur la base d'un excellent *baccalauréat*, de l'*examen national d'admission aux cycles universitaires supérieurs (grade du doctorat)* et de l'examen d'admission de l'établissement lui-même. Pour les étudiants qui n'ont que le *baccalauréat*, les études de *doctorat*, habituellement de 3 ans, durent 5 ans.

La soutenance d'une thèse est requise pour l'obtention du grade. Le grade de doctorat et un diplôme de fin d'études sanctionnent la réussite du programme suivi.

LA NOTATION

Les écoles et universités chinoises utilisent trois échelles de notes différentes : une échelle de 100 points, une échelle de 5 points et une échelle de 5 mentions en caractères chinois, convertie ici en lettres :

90 - 100 %	5	A
80 - 89 %	4	B
70 - 79 %	3	C
60 - 69 %	2	D
0 - 59 %	1	E ou F

Un autre système en vigueur consiste à accorder l'une ou l'autre mentions : échec ou réussite.

L'échelle de notes en pourcentage est la plus communément utilisée, particulièrement dans les écoles primaires et secondaires. La note de passage est 60 %. L'échelle en caractères chinois est la deuxième plus utilisée.

Quelques établissements utilisent les lettres, mais ce système se retrouve surtout dans les traductions de relevés de notes chinois.

Le système de notation chinois est très sévère. On suggère donc d'interpréter les résultats comme suit :

85 -100 %	5	Excellent
75 - 84 %	4	Bon
60 - 74 %	3	Satisfaisant
0 - 59%		Échec

L'AGRÉMENT DES ÉTABLISSEMENTS

En général, le ministère de l'Éducation, anciennement la *Commission nationale de l'éducation*, est responsable de superviser les établissements d'enseignement, à l'exception des écoles militaires. Il s'occupe aussi d'établir les programmes, de fixer les conditions d'admission et de publier les manuels scolaires.

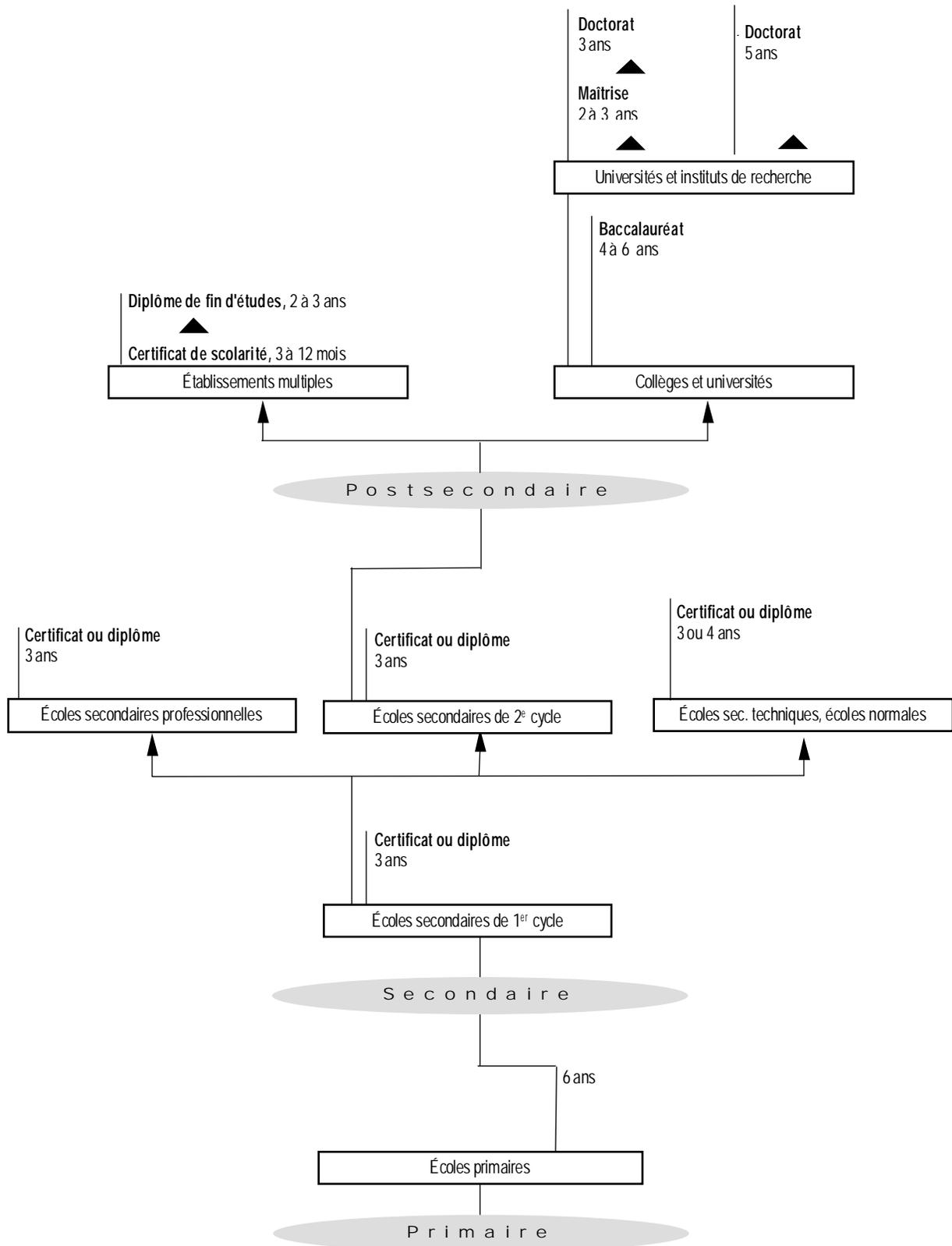
La gestion des établissements d'enseignement postsecondaire est déléguée en grande partie aux *bureaux provinciaux d'enseignement postsecondaire*. À l'inverse, un certain nombre d'écoles relèvent directement du gouvernement central.

S'assurer qu'un établissement est officiellement reconnu par le ministère de l'Éducation n'est pas facile. Certaines écoles relèvent d'autres ministères, de gouvernements municipaux, de régions autonomes, de provinces ou directement du gouvernement central. Il existe aussi des établissements privés non reconnus par le ministère de l'Éducation, qui délivrent leurs propres diplômes de fin d'études. Qui plus est, qu'un établissement soit agréé ne garantit nullement que tous ses programmes reçoivent la reconnaissance ministérielle.

Le Service des évaluations comparatives des études effectuées hors du Québec du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec ne dispose pas d'une liste exhaustive des institutions reconnues, *a fortiori* dans le secteur de l'éducation des adultes. Pour cette raison, il arrive que des recherches supplémentaires soient nécessaires.

Par ailleurs, la multiplicité des certificats d'études postsecondaires et les variations de leurs formats selon l'époque et l'établissement ajoutent à la difficulté d'établir si un programme particulier se conforme aux directives du Ministère. Dans ce contexte, l'uniformisation progressive des formats de diplôme à la grandeur de la Chine facilitera graduellement la tâche de vérifier si un diplôme particulier couronne un programme reconnu. De même, la pratique généralisée des examens nationaux, à tous les cycles, pour l'accès aux programmes d'études postsecondaires permet de s'assurer que le candidat satisfait aux normes en vigueur.

Le cheminement scolaire



Le Service des évaluations comparatives des études effectuées hors du Québec du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec estime que le diplôme ou certificat obtenu au terme du 2^e cycle des études secondaires se compare au diplôme d'études secondaires du Québec.

Les études postsecondaires non universitaires en Chine s'apparentent aux études collégiales techniques du Québec. Seules les formations de trois ans, cependant, sont reconnues équivalentes aux programmes menant au diplôme d'études collégiales techniques du Québec.

Les trois cycles d'études universitaires en Chine s'alignent parfaitement sur le système universitaire québécois, à une différence près : le premier cycle universitaire est parfois plus long en Chine.

Résumé du système d'éducation primaire et secondaire et correspondance avec les repères scolaires québécois

Ordre d'enseignement	Type d'établissement	Conditions d'admission	Durée des études	Diplôme	Niveau d'instruction correspondant au Québec
PRIMAIRE	écoles primaires	avoir 6 ans	6 ans	—	Études primaires complétées – Sixième année réussie
SECONDAIRE	écoles secondaires de 1 ^{er} cycle	avoir réussi les études primaires	3 ans	certificat ou diplôme	Études secondaires en formation générale – Classe de 3 ^e réussie (premier cycle complété)
	écoles secondaires de 2 ^e cycle	certificat ou diplôme (secondaire 1 ^{er} cycle)	3 ans	certificat ou diplôme	Études secondaires complétées en formation générale – Classe de 5 ^e réussie (Diplôme d'études secondaires)
	écoles secondaires professionnelles	certificat ou diplôme (secondaire 1 ^{er} cycle)	3 ans	certificat ou diplôme	Études secondaires en formation professionnelle complétées (Diplôme d'études professionnelles)
	écoles secondaires techniques, écoles normales	certificat ou diplôme (secondaire 1 ^{er} cycle)	3 ou 4 ans	certificat ou diplôme	

Résumé du système d'éducation postsecondaire et
correspondance avec les repères scolaires québécois

Ordre d'enseignement	Type d'établissement	Conditions d'admission	Durée des études	Diplôme	Niveau d'instruction correspondant au Québec
POSTSECONDAIRE NON UNIVERSITAIRE	collèges, universités, universités professionnelles, universités de radio et télévision, collèges pour travailleurs, collèges pour paysans, instituts d'administration, universités à temps partiel	certificat ou diplôme (secondaire 2 ^e cycle) et soit l' <i>examen national d'admission à l'université</i> , soit l' <i>examen national d'admission à l'éducation des adultes</i>	2 à 3 ans	certificat ou diplôme	Études secondaires complétées en formation générale – Classe de 5 ^e réussie (Diplôme d'études secondaires) et deux années d'études collégiales en formation technique ou Études collégiales complétées en formation technique (Diplôme d'études collégiales)
	collèges et universités	certificat ou diplôme (secondaire 2 ^e cycle) et <i>examen national d'admission aux établissements postsecondaires</i>	4 à 6 ans	baccalauréat	Études universitaires de premier cycle complétées (programme de trois années de baccalauréat) ou Études universitaires de premier cycle complétées (programme de quatre années de baccalauréat)* <small>* La durée des programmes d'études correspondants au Québec peut varier en fonction du domaine des études.</small> ou Études universitaires de premier cycle complétées (programme de doctorat) (Études en médecine ou en médecine dentaire)
POSTSECONDAIRE UNIVERSITAIRE	universités et instituts de recherche	baccalauréat	2 à 3 ans	maîtrise	Études universitaires de deuxième cycle complétées (programme de maîtrise)
		maîtrise	3 ans	doctorat	Études universitaires de troisième cycle complétées (programme de doctorat ou de Ph. D.)
		baccalauréat	5 ans		

SKILLS RECOGNITION. *China ; Country Education Profiles*, Department of Employment, Education and Training, décembre 1991.

CHINA EDUCATION AND RESEARCH NETWORK. *Education and Research in China*, <http://www.cernet.edu.cn/education/index.html>, consulté le 29/06/1999.

CHINESE EDUCATION ASSOCIATION FOR INTERNATIONAL EXCHANGES. *Chinese Universities and Colleges*, 1^{re} et 2^e éditions, Beijing (Chine), Higher Education Press, 1989 et 1994.

CHINESE EDUCATION ASSOCIATION FOR INTERNATIONAL EXCHANGES. *The China Higher Education Directory*, Hong-Kong, Hon Wing Book Co, LTP. 1987.

FEAGLES, Shelley M. *A Guide to Evaluating Educational Credentials from China*, États-Unis, Educational Credential Evaluators, 1992.

PAVER, William. *Postsecondary Institutions of the People's Republic of China ; A Pier World Education Series Special Report*, American Association of Collegiate Registrars and Admissions Officers et NAFSA : Association of International Educators, 1992.

ZHOU, Muriel M. *Education in China (1999 version)* : atelier présenté lors du 85^e congrès annuel de l'American Association of Collegiate Registrars and Admissions Officers, à Charlotte (Caroline du Nord), le 18 avril 1999.

Ouvrages généraux

AMERICAN ASSOCIATION OF COLLEGIATE REGISTRARS AND ADMISSIONS OFFICERS. *Foreign Educational Credentials Required for Consideration of Admission to Universities and Colleges in the United States*, U.S. Agency for International Development, Office of International Training, 1994.

Handbook of World Education—A Comparative Guide to Higher Education & Educational Systems of the World, édité sous la direction de Walter Wickremasinghe, Houston, American Collegiate Service, 1991.

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF UNIVERSITIES. *International Handbook of Universities*, l'Association, plusieurs éditions.

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF UNIVERSITIES. *World List of Universities and other Institutions of Higher Education*, l'Association, plusieurs éditions.

International Encyclopedia of National Systems of Education, 2^e éd. sous la direction de T. Neville Postlethwaite, Pergamon, 1995.

NATIONAL ASSOCIATION FOR FOREIGN STUDENT AFFAIRS. *Handbook on the Placement of Foreign Graduate Students*, Washington, DC (États-Unis), NAFSA, 1990.

THE BRITISH COUNCIL / NATIONAL ACADEMIC RECOGNITION INFORMATION CENTRE FOR THE UNITED KINGDOM. *International Guide to Qualifications in Education*, plusieurs éditions (la 4^e édition date de 1996), London, Mansell Publishing Limited.

UNESCO. *World Guide to Higher Education*, 2^e et 3^e éditions, UNESCO Publishing, 1982 et 1996.

World of Learning, Europa Publications Limited, plusieurs éditions.

En plus des documents cités dans cette bibliographie, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration utilise des sources non publiées pour mettre à jour ses connaissances sur les systèmes éducatifs hors du Québec. Ces documents sont obtenus à la suite de demandes de renseignements faites à l'étranger ou lors d'échanges avec des experts internationaux du domaine de l'éducation. Ces sources sont cataloguées et conservées au centre de documentation du Service.